

**INFORMATIONS PRATIQUES ET IMPORTANTES**

Adresse de l'Exposition : Parc des expositions du Périgord, ZAE de Saltgourde, 24430 Marsac-sur-l'Isle

**CHAMPIONNATS ORGANISES :**

**Championnat de France :** Tête colorée de Brive, Gier, Alouette de Cobourg, Lahore, Pigeon de beauté Allemand, Bagadai, Pigeons poule (Maltais, Florentin, Hongrois), Boulants Français, Anglais, Pigmy, Brunner et Amsterdam, Boulant Lillois, Boulant de Norwich, Pigeons Suisses, Capucin Hollandais ancien, Cravaté Italien, Culbutants et Haut-volants d'exposition, Krymka et pigeon à calotte Français, Pigeons d'origine italienne, Pigeons Ibériques, Tourterelles rieuses.

**Coupe de France :** Carneau et Huppé Picard, Romain, Montauban, Lynx, Modena, Capucin Hollandais ancien, Culbutant Lillois, Culbutants et Haut-volants d'exposition

**Championnat régional :** Texan (région 9), Modena, Cravatés et Cravatés Chinois.

**Prix spécial :** Mondain, Cauchois, Manotte d'Artois, Roubaisien, Revellois, Texan, Dragon, King, Queue de paon Indien, Queue de paon, Frisés, Tambours.

**SANITAIRE :** votre inscription doit impérativement être accompagnée :

- du certificat de vaccination signé d'un vétérinaire
- ou d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin, accompagnée de l'ordonnance du vaccin.

Sans l'un de ces 2 documents, votre inscription ne sera pas prise en compte. En effet, la Direction départementale de la protection des populations (ex DSV) exige l'ensemble des documents sanitaires avant l'ouverture de l'exposition. Le modèle d'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site Internet de la SNC ou à photocopier dans la revue Colombiculture n° 224 de juillet-août 2016.

**ENLOGEMENT-DELOGEMENT :** l'enlogement aura lieu en autonomie. Les numéros de bagues doivent figurer sur votre feuille d'enlogement, ainsi que les éventuelles modifications pour le calcul des prix d'élevage. Celle-ci sera échangée à votre arrivée contre un duplicata et sera archivée. Vous pourrez alors enloger vos animaux. Les exposants ne doivent pas noter les numéros de bagues sur les cartes de jugement. Le délogement aura lieu dimanche à partir de 14h00, en autonomie, après le feu vert des organisateurs. Votre feuille de

délogement sera disponible sur plusieurs bureaux par tranches alphabétiques. Vous devrez absolument être en possession de votre feuille de délogement pour sortir vos animaux des cages. Cette feuille mentionnera les animaux vendus à laisser sur place et le montant des ventes. Votre sortie de l'exposition sera conditionnée par la présentation de cette feuille de délogement aux commissaires se trouvant aux sorties des halls. Des contrôles inopinés seront possibles par comparaison des sujets se trouvant dans les caisses et ceux répertoriés sur la feuille de délogement.

**VENTES :** le paiement des ventes sera effectué à posteriori de l'exposition, par courrier postal.

**HEBERGEMENTS :** Les réservations sont laissées aux soins des participants.

**www.tourisme-perigueux.fr/fr/preparer-sejour/hebergement/**

Tous les hébergements sont classés par catégorie. Vous trouverez aussi la brochure de l'hébergement sur Périgueux et alentours sur le site Internet de la SNC, à la page « Le Concours national de Périgueux ».

**REPAS :** Vous pourrez prendre vos repas, jeudi soir, vendredi soir, samedi midi, dimanche midi sur place au prix de 15 €. Les réservations définitives et règlements pourront se faire sur place. Mais il est conseillé de réserver. Cela permet également de prévoir le nombre de repas et ainsi facilite grandement le travail des équipes en cuisine. Coupon de réservation et contact au bas de cette page.

**SOIREE DES ELEVEURS :** Samedi soir à 20h. Soirée festive et conviviale. Remise des prix des 23 champions du Concours national (meilleur mâle et meilleure femelle par groupe + la meilleure volière), remise des 11 bagues en or (1 par groupe). Révélation du grand champion du Concours national issu des 5 sujets nommés, choisi par le grand jury. Sur réservation. 25 €. - Coupon de réservation au bas de cette feuille ou sur le feuille d'inscription. Réservation et règlement indispensables avant le 30 décembre.

✂-----  
**RESERVATION de la SOIREE DES ELEVEURS et DES REPAS**  
*La réservation et le règlement de la Soirée sont obligatoires avant le 30 décembre*

Nom – Prénom : .....  
Adresse : .....

Je réserve les repas suivants : règlement sur place ou par chèque à l'ordre du G.A.P.

Repas du	Nombre	Tarif	
Jeudi soir		x 15 €	€
Vendredi soir		x 15 €	€
Samedi midi		x 15 €	€
Dimanche midi		x 15 €	€
		Total à Payer :	€

**Bulletin de réservation**  
à retourner à  
Michèle LAFLEURIEL  
8, Rue du Colombier  
24420 ESCOIRE  
ou par mail :  
lafleuriel.michele@bbox.fr  
**Avant le 30 décembre 2017**  
**Règlement sur place ou par chèque**  
**bancaire à l'ordre du G.A.P.**

Réservation repas de la Soirée des éleveurs : ..... x 25 € = ..... €  
Réservation et règlement avant le 30 décembre  
avec ce coupon ou sur le feuille d'inscription  
Nombre de personnes .....  
Chèque à l'ordre du G.A.P. ....